



Litige avec un chauffagiste

Par **CHARRAUX**, le **13/05/2011** à **15:08**

Bonjour,
J'ai fait intervenir suite à signature d'un devis pour changement de pièces et dans le cadre de mon contrat d'entretien, mon chauffagiste (400 € environ de pièces)
Lorsqu'il est reparti, il s'avère que ça n'a pas fonctionné plus de 5 minutes.
C'est GDF qui est intervenu car il y avait une petite fuite gaz au niveau compteur.
Quelques semaines plus tard, la chaudière a de nouveau affiché le même message d'erreur.
Mon contrat d'entretien étant cloturé, je suis passé par un autre prestataire étant mécontente de la dernière intervention (400 € pour rien). Il a fallu rechanger une pièce; au final, l'intervention ne m'a coûté que 90 €.
Dois-je payer en intégralité l'intervention du chauffagiste même si cela ne fonctionnait pas ?
Merci de votre aide,
Elsa